



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2023-01-08

DECISION DU MAIRE

**ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES
CRECHES MUNICIPALES LES PTITS VOLI, CLAIR DE
LUNE ET BRIN D'EVEIL**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention de formation avec Mr GRATIA Damien, psychologue, pour trois séances d'analyse de pratiques professionnelles pour le personnel des crèches municipales Les ptits voli, Clair de lune et Brin d'éveil (trois séances pour chaque structure).

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Mr Damien GRATIA, psychologue, pour trois séances d'analyse de pratiques professionnelles à destination du personnel des crèches municipales les ptits voli, clair de lune et brin d'éveil. Cette prestation a un coût de 585€ pour chaque structure comprenant trois séances de 2 heures chacune dont les dates seront à définir soit au total 1755€ pour l'ensemble de la prestation.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Mr Damien GRATIA.

Fait à Sisteron, le 27/01/2023

Le Maire,

D. SPAGNOU